

## SEANCE DU 25 JANVIER 2010

Date de convocation  
18 janvier 2010

Nombre de membres  
Afférent au conseil municipal 11  
En exercice 10  
Présents : 8+ 2 P

Date d'affichage  
18 janvier 2010

L'an deux mil dix et le vingt cinq janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr TANT Daniel, Maire.

Etaient présents : MM TANT Daniel, POLETZ Jean Pierre, NIVART Jacques (pouvoir à Roselyne BONVALET), MARCELLIN Bruno, BONVALET Roselyne, DUMAY Raphaël, DUPONT Thierry, JOLY Lionel, SABRE Michel, VIVAUX Laurent (pouvoir à Jean-Pierre POLETZ).

Absents excusés.

Absent :

Secrétaire de séance : M POLETZ Jean Pierre.

### **OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Transports Soissonnais « SITUS ».

### **OBJET : Acceptation du projet de statuts du Syndicat mixte dénommé « Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais »**

L'adhésion des communes TAD, desservies à titre expérimental, par « Mobitus », au Syndicat mixte dénommé « Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais » (SITUS) oblige ce dernier à revoir ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais.

**OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SITUS**

Il est procédé à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant.

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Ont été élus comme titulaire | Roselyne BONVALET par 10 voix |
| comme suppléant              | Daniel TANT par 10 voix       |

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à bénéficier de l'Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010 avec possibilité de renouvellement deux fois par tacite reconduction.

**OBJET : TICKETS MOBITUS**

Afin de promouvoir le transport collectif et d'offrir à chaque famille une alternative à l'utilisation de la voiture particulière, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'offrir, à chaque foyer, un ticket de transport à la demande. Le coût de cette opération est de 159 € pour 150 foyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- D'offrir à chaque foyer un ticket de transport d'une valeur de 1.06 €
- D'inscrire au budget primitif 2010 la somme correspondante soit 159 € C/ 6247.

Margival, le 1<sup>er</sup> février 2010  
Le Maire,